



Université de Bretagne Occidentale

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
20 RUE DUQUESNE CS 93837 29238 BREST CEDEX 3

Annulation d'une inscription avec demande de remboursement
Année 2025-2026

Etat civil et coordonnées

Numéro étudiant :

NOM : PRENOM :

Nom Marital :

Date et lieu de naissance (ville + département) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Adresse mail :

Intitulé du diplôme

- Niveau : Licence 1, Licence 2, Licence 3, LP, Master 1, Master 2, Doctorat, DUT, Autres

Intitulé exact du diplôme :

Paiement fractionné oui non

Motif de la demande

- Transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur et du paiement des droits acquittés dans l'autre établissement pour la même durée.
Raisons médicales.
Visa refusé (pour les étudiants étrangers)
Autres motifs (courrier de motivation exigé)

Date et signature,

Table with 2 columns: AVIS DU DIRECTEUR DE COMPOSANTE and DECISION DU PRESIDENT DE L'UBO. Includes checkboxes for Favorable/Défavorable and names D. JOUSSET and Hélène COUTHON.

## Pièces à joindre

- La carte étudiante originale
- Un justificatif de la demande
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant  
Ou s'il présente un RIB qui n'est pas à son nom, un RIB et une procuration au nom de la personne.

## Annulation avec remboursement

Le remboursement sera de droit si cette annulation intervient avant le début de la rentrée universitaire.

Le remboursement se fera sous conditions précisées ci-dessous, et sur décision du président de l'université, si cette demande est faite après la rentrée universitaire et avant le 30 novembre.

Une annulation avec remboursement peut être demandée pour une des raisons suivantes et sur présentation de justificatifs :

- transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur et paiement des droits acquittés dans l'autre établissement pour la même durée.
- raisons médicales.
- visa refusé.
- autres motivations à l'appréciation du président de l'université

Le remboursement des droits d'inscription est effectué sous réserve d'une somme de 23 euros restant acquise à l'Université au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

## Au-delà du 30 novembre, aucune ANNULATION ne sera possible

**Pour les formations non diplômantes**, l'annulation avec remboursement sera de de droit pendant deux mois après l'inscription. Au-delà des deux mois, aucune annulation ne sera possible

### VOIES ET DELAIS DE RECOURS

si le-la requérant-e estime que cette décision est illégale, il peut :

- déposer dans les 2 mois à compter de la notification de cette décision un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes
- présenter un recours administratif devant le-la président-e de l'université